

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2348**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de l'Eperon et appartenant à la SCI La Freta

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011****Décision n° B-2011-2348**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de l'Eperon et appartenant à la SCI La Freta**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de l'Eperon à Saint Romain au Mont d'Or, une parcelle de terrain de 170 mètres carrés environ à détacher d'une propriété appartenant à la SCI La Freta en bordure de cette voie et cadastrée sous les numéros 104 et 105 de la section AC.

Aux termes du compromis, la SCI La Freta céderait le terrain en cause, libre de toute location ou occupation, au prix de 200 € admis par France domaine.

En outre, la Communauté urbaine prendrait à sa charge divers travaux consécutifs au recoupement de la propriété, notamment le rétablissement au nouvel alignement d'un mur édifié en blocs de coffrage "stepoc" de 2 mètres de haut avec la fourniture d'un portail électrifiable ainsi que le réaménagement d'un accès en gravier jusqu'à l'emplacement futur de ce portail.

Le montant total des travaux est estimé à 160 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 31 janvier 2011 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 200 €, d'une parcelle de terrain de 170 mètres carrés environ à détacher de la propriété appartenant à la SCI La Freta cadastrée sous les numéros 104 et 105 de la section AC située chemin de l'Eperon à Saint Romain au Mont d'Or et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2136 le 26 avril 2010 pour la somme de 360 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 200 € correspondant au prix de l'acquisition, de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié et de 239,89 € au titre des frais d'établissement du document d'arpentage.

**5° - Le montant** des travaux, estimés à 160 000 € TTC, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**